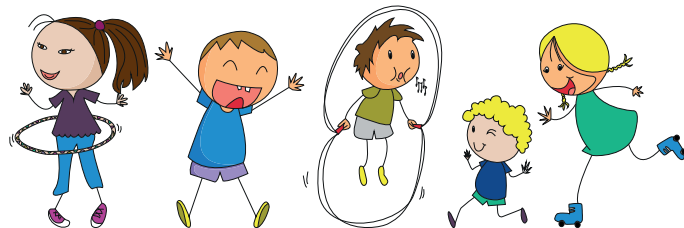


Règlement de fonctionnement



1- Inscriptions - Réservations

La restauration est proposée aux enfants scolarisés. L'inscription et les réservations de votre enfant doivent être réalisées sur votre Espace citoyens

www.ville-avrille.fr/eadministration

Plusieurs possibilités de réservation sur votre Espace citoyens :

- Forfait - Réservation à l'année
Exceptionnellement en cas d'annulation du forfait un formulaire est téléchargeable sur le site avec prise d'effet le mois suivant.
Rappel pour les forfaits, repas non facturés :
4 jours : 10 repas
3 jours : 7 repas
2 jours : 5 repas
1 jour : 2 repas
- À l'unité - Réservation au repas en respectant un délai de 7 jours minimum.

Sans réservation dans les délais, le repas est facturé en exceptionnel.

Plus d'infos sur
www.ville-avrille.fr

Direction Éducation Enfance
1 Esplanade de l'Hôtel de Ville
CS 50109
49241 AVRILLÉ CEDEX
02 41 37 41 35

education.enfance@ville-avrille.fr



2- Modalités d'accueil

Les agents de restauration proposent aux enfants la découverte de nouveaux plats, les sensibilisent au gaspillage et les accompagnent dans le tri des déchets.

Les repas et le pain frais sont livrés en camion réfrigéré par l'entreprise de restauration.

Les agents de restauration sont en charge de la mise en température des repas et de la préparation de la salle de restauration.

Les enfants d'élémentaire sont autonomes et se servent au self pour l'entrée, le fromage, le dessert et le pain, un agent de restauration sert le plat chaud.

Les enfants de maternelle sont servis à table.

Le repas est constitué de 5 éléments avec un élément bio ou labélisé par jour. Pour s'adapter à l'appétit de chacun les aliments sont proposés en portion complète, 1/2 portion ou 1/4 de portion.

Les repas sont confectionnés par Restoria. Les menus sont consultables sur radislatoque.fr



3- Tarifs - facturation

Les tarifs sont consultables à l'aide d'un simulateur sur www.ville-avrille.fr.

Ils varient en fonction du quotient familial auquel est appliqué le taux d'effort. Un tarif unique est appliqué aux familles hors commune. La facture est consultable sur votre Espace citoyens chaque début de mois.

Le paiement peut se faire par prélèvement automatique, carte bancaire sur votre Espace citoyens, par chèque ou en espèces directement au service Éducation Enfance.

En cas de non-paiement : un 1^{er} rappel sera envoyé le mois suivant, après le 2^e rappel la facture sera transmise à la trésorerie.

4- Annulation

L'annulation est appliquée uniquement aux réservations à l'unité et doit rester exceptionnelle. Elle doit être impérativement effectuée 7 jours avant la date de réservation prévue. Cette annulation doit se faire sur votre Espace citoyens.

En cas d'hospitalisation de votre enfant un remboursement sera effectué sur présentation d'un certificat d'hospitalisation adressé au service éducation enfance sous 48h.

5- Dispositions particulières

- La santé

Les enfants malades ne peuvent être accueillis.

Le personnel n'est pas autorisé à administrer un traitement médical, sauf en cas d'existence d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) mis en place avec le directeur de l'école et le médecin scolaire. Sans possibilité de joindre les parents, les services de secours seront appelés.

- Avertissement et exclusion

Lors de problème de discipline avec les enfants, de respect du personnel, la référente restauration prévient systématiquement le coordinateur restauration qui informe les parents.

Selon la gravité de la situation, l'exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

6- Gestion et financement

La restauration est gérée par la Ville. Le financement comprend la participation de la Ville et des familles.